

<https://www.amessi.org/deux-antidiabetiques-accuses-de-favoriser-le-cancer-de-la-vessie>



# Après le Mediator, deux autres antidiabétiques suspectés

- SCANDALES MEDICAUX-MEDICAMENTEURS



Date de mise en ligne : vendredi 6 mai 2011

---

Copyright © AMESSI.Org® Alternatives Médecines Évolutives Santé et

Sciences Innovantes ® - Tous droits réservés

---

Après le Mediator, deux nouveaux antidiabétiques font des vagues. Actos et Competact, accusés de favoriser le développement du cancer de la vessie, divisent les experts de l'agence du médicament, selon Le Figaro.

## Sommaire

- [Après le Mediator, deux autres antidiabétiques suspectés](#)
- [L'Actos et le Competact sont accusés de favoriser les cancers de la vessie. Gérard Bapt, président de la mission parlementaire sur le Mediator, demande leur retrait du marché.](#)

## Après le Mediator, deux autres antidiabétiques suspectés

Par Camille Caldini, publié le 28/04/2011 - lepress.fr

**L'Actos et le Competact sont accusés de favoriser les cancers de la vessie. Gérard Bapt, président de la mission parlementaire sur le Mediator, demande leur retrait du marché.**

Mis sur le marché en 2010, les deux médicaments à base de pioglitazone du laboratoire japonais Takeda comptaient parmi les 77 produits sous surveillance renforcée, pour des « risques potentiels d'événements cardiovasculaires et de cancer de la vessie ». La commission de pharmacovigilance a d'ailleurs demandé, fin mars, la suspension immédiate de leur commercialisation, sans résultat.

« Un promoteur de cancer »

Au cours d'une réunion de la commission d'autorisation de mise sur le marché (AMM), le 7 avril, disponible en vidéo sur le site de l'Afssaps, les échanges sont très tendus.

D'un côté, les toxicologues sont catégoriques :

« La pioglitazone est un promoteur de cancer »,

assène l'un d'eux. Un de ses confrères rappelle quelques minutes plus tard que dans la famille des glitazones, il ne reste que la pioglitazone. « Ce sont des produits cancérigènes, dit-il, pratiquement tous ont été retirés du marché où arrêtés en cours de développement ».

Parmi la vingtaine de cancers de la vessie attribués à la molécule, un patient a été touché en trois mois de traitement.

### « Pas d'urgence »

En face, les défenseurs de l'Actos et du Competact estiment que ce sont des risques « dont on a connaissance depuis l'AMM » (en 2000) et qu'il n'y a par conséquent « pas d'urgence ». Par ailleurs, une nouvelle étude a été commandée, dont l'Afssaps attend toujours les conclusions.

Les spécialistes se divisent également sur le bénéfice de la molécule. Certains ne la considèrent pas comme un antidiabétique à part entière, d'autres estiment que des patients n'ont pas d'alternative aussi efficace.

A l'issue de la réunion, le vote est sans appel : 21 voix contre la suspension immédiate, 4 voix pour. Les experts renvoient la décision à l'Agence européenne du médicament, qui n'interviendra pas avant juin, selon Le Figaro.

### Un « remake » du Mediator ?

Coïncidence ? Le quotidien note que les défenseurs d'Actos et Competact « sont les mêmes que ceux qui freinaient le retrait du Mediator ».

Un détail également relevé par Gé bapt, député PS et président de la mission parlementaire sur le Mediator : « Vous remplacez le mot Mediator par Actos et vous avez les mêmes interlocuteurs qui vous disent les mêmes choses ».

**C'est pour lui « un remake » du Mediator où l'intérêt du patient ne prévaut pas alors qu'il s'agit aussi d'un « produit sans bénéfice avéré pour le diabétique ». Il a réclamé, jeudi soir, la suspension de la commercialisation d'Actos et du Competact.**

Source : l'Express.fr d'avril 2011